

La situation que j'ai décrite est légèrement différente de celle qu'a exposée le député qui a présenté ce projet de loi, mais c'est un autre cas d'enfant perdu au Canada qui montre à quel point chacun des parents que nous sommes est totalement démuni et impuissant face à de tels événements. Nous pensons toujours que cela n'arrive qu'aux autres, mais cet incident a frappé si près de moi que je me rends vraiment compte que je serais dans l'impuissance totale. Je suis certain que si les députés y réfléchissent sérieusement, ils se rendront compte que nous sommes totalement impuissants dans de telles situations.

J'ai déposé à la Chambre plus tôt cette année une pétition signée par quelque 7,000 Canadiens qui s'inquiètent du cas de Tina Lynn Malette, souhaite une solution au problème et demandent instamment au gouvernement tunisien de la ramener. Évidemment, celui-ci continue à soutenir que son droit ne l'y autorise pas.

J'espère que la procédure qui a débuté aura un dénouement heureux. J'attends avec impatience le jour où nous irons, je l'espère, à l'aéroport de Mirabel accueillir l'enfant à sa descente de l'avion. Mais ce n'est certainement pas pour demain. Je suis personnellement, comme mes collègues j'en suis sûr, entièrement favorable à l'adoption de ce projet de loi. C'est un bon projet de loi avec de bonnes intentions.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais parler de ce projet de loi intéressant. Mais, tout d'abord, je voudrais faire quelques observations. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a eu un discours intéressant qu'il a fait en termes vigoureux. Je voudrais me joindre à lui comme tous les députés néo-démocrates, je crois, pour défendre la cause de Tina Malette. J'espère que le gouvernement et l'ambassadeur de Tunisie écoutent et qu'on fera parvenir à ce dernier un exemplaire du *hansard* pour qu'il sache que tous les députés sont d'accord là-dessus.

En deuxième lieu, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter bonne chance et prompt rétablissement à la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^{me} Killens). C'est une personne merveilleuse et une excellente amie de nous tous à la Chambre. J'aimerais bien qu'elle soit à l'écoute—mais je ne voudrais pas que son état s'aggrave parce qu'elle écoute la diffusion des délibérations de la Chambre—mais j'espère qu'elle se rétablira et reviendra bientôt à la Chambre. Je crois que tous les députés partagent cet espoir.

Permettez-moi quelques remarques sur le projet de loi et le discours du député de Halifax-Ouest (M. Crosby). J'aurais aimé que le député de Halifax-Ouest expose certains faits et nous communique des chiffres, mais ceux-ci nous ont été donnés par le député de Glengarry-Prescott-Russell. A mon avis, il importe d'avoir des détails plus complets sur le nombre d'enfants disparus afin de savoir combien manquent à l'appel à cause d'une situation familiale ou pas, ou si l'enfant semble s'être enfui d'une famille dans la misère.

J'ai tenté de trouver ces détails dans le rapport de la Commission Badgley, mais il n'y a guère de renseignements sur le recours aux services de la police pour retrouver les enfants disparus comme le député le propose dans son projet de loi.

Je conviens volontiers avec le député que ce doit être une terrible expérience pour le parent d'un enfant disparu. En écoutant parler le député de Halifax-Ouest, il m'a semblé qu'il

y avait un mouvement populaire qui tente de résoudre ce problème, comme la chose se produit si souvent dans la société canadienne. Les députés se souviendront du groupe désigné sous le nom de MADD. Ces gens s'attaquaient aux chauffeurs en état d'ébriété. Ils ont fait la lutte pour obtenir des sanctions plus rigoureuses parce que certains membres de leur familles étaient devenues victimes de chauffeurs en état d'ébriété. Ils ont commencé à exercer des pressions sur leur député. Ils n'étaient représentés par aucun groupe ou organisme financé, ni du monde des affaires, ni des travailleurs. Ils étaient de simples Canadiens que ce problème préoccupait.

Les députés ont reçu une lettre d'un groupe de victimes de voies de fait et je remercie ce groupe de nous avoir écrit. Nous sommes sensibles au caractère populaire de ce groupe. J'y reviendrai dans un instant.

● (1730)

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) affirme que la police est moins pressée de s'occuper des enfants disparus que des voitures et des bateaux manquants. Cela est assez affligeant. J'ai du mal à le croire, même en tenant compte de l'importance que notre société attache aux biens matériels. Le député me dit qu'il n'y a pas de liste d'enfants disparus mais qu'il y a une liste de voitures et de bateaux disparus. Je reconnais avec lui que c'est terrible, que c'est mal. Il a dit qu'être disparu n'était pas un délit. Il a raison. C'est là un passage de son projet de loi que je n'ai pas compris. Peut-être cela pourrait-il être tiré au clair en comité. Est-ce qu'il s'agit d'un modificatif au Code criminel ou pas? Je pense qu'il le faudrait, que cela ne doit pas constituer un projet de loi distinct. S'il modifie le Code criminel, il y a des côtés du projet de loi qu'il faut examiner de très près. Ce n'est pas tout de vouloir rechercher les enfants disparus, il faut voir ce qu'il est possible de faire au plan des enquêtes et de la récupération des enfants.

Il y a des passages du projet de loi qui ne sont pas très limpides. Cependant, il a dit qu'il s'agissait là d'une approche générale pour poser la question et pour continuer de faire pression pour que quelque chose se fasse. J'ai examiné les articles 6 et 7 du projet de loi. L'article 6 demande qu'une personne informe le ministre par écrit qu'un agent de police a refusé de participer à la recherche d'un enfant disparu, et que le ministre puisse ordonner à l'agent de police de faire telle ou telle chose. A l'article 7 il peut y avoir un mandat de perquisition pour visiter les locaux, etc., quand les gens soupçonnent la présence d'un enfant disparu. Cela va un peu loin, et met en cause les libertés civiques. Est-ce que nous tenons à donner à la police ce genre de pouvoir. Est-ce qu'un pouvoir de ce genre peut donner lieu à des abus? Il faut y faire attention quand on cherche à amener l'administration, police comprise, à s'occuper davantage des enfants disparus que des voitures et bateaux disparus.

Le député a dit que 1.5 million d'enfants sont portés disparus chaque année aux États-Unis.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas entraver le débat et j'hésite à interrompre le député, mais comme il y a des gens qui écoutent la discussion, je tiens à bien préciser que j'ai pris mes renseignements dans un mémoire présenté par un organisme appelé «Victimes de la violence». C'est cet organisme-là qui a fait ces déclarations au